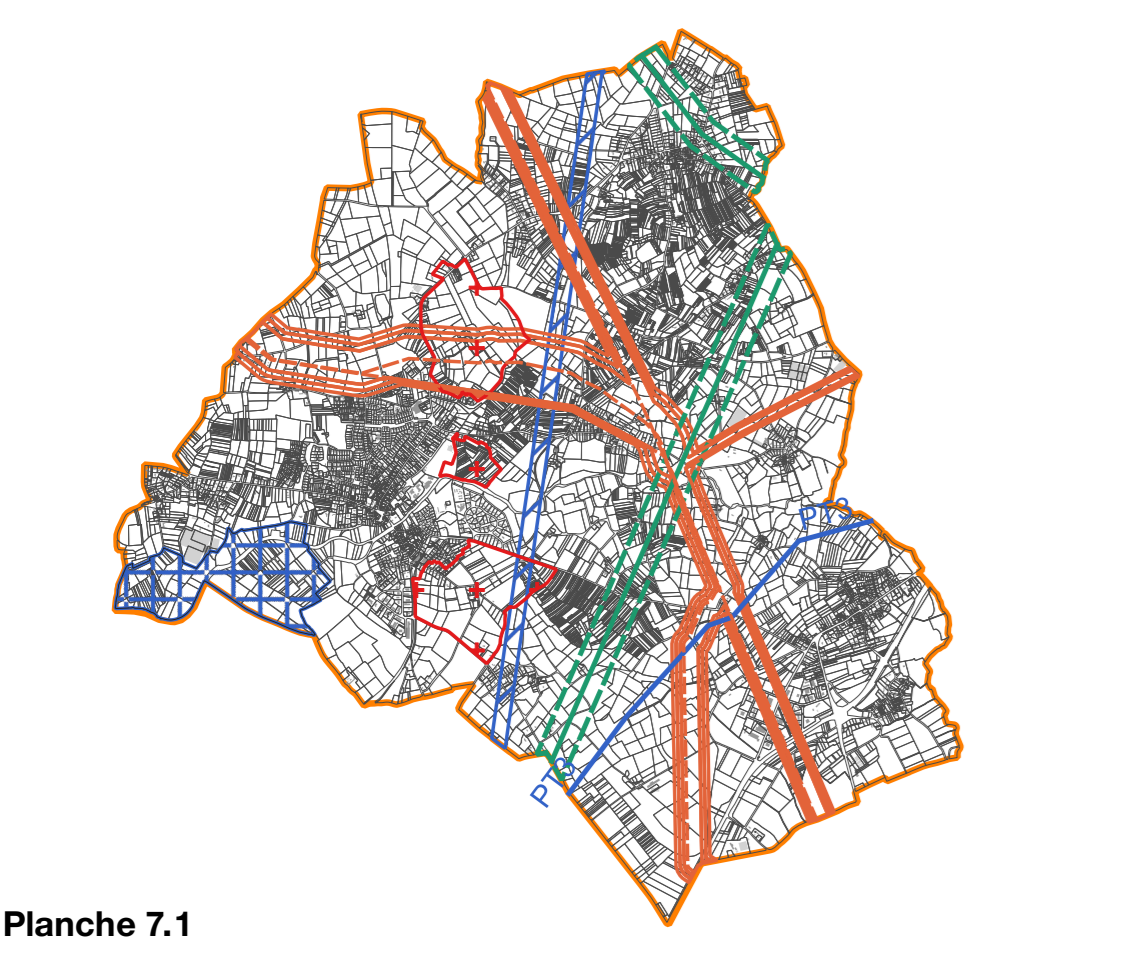


- LEGENDE**
- Servitude AC2: relative à la protection des sites et éléments naturels
 - Servitude AC1: relative à la protection des monuments historiques
 - Servitude I3: relative à l'établissement de canalisation de distribution de Gaz
 - Servitude I4: relative à l'établissement de canalisation électrique
 - Servitude PT2: relative aux transmissions radioélectriques
 - Servitude PT3: relative aux communications téléphoniques et télégraphiques

Plan Local d'Urbanisme

PONT-SAINT-MARTIN



SERVITUDES réalisé en mai 2021

Modification arrêté le : 14 mars 2013

approuvé le : 10 octobre 2013

Mise à jour n°1 par arrêté n° 2021-092URB du 11 mai 2021 relatives aux SUP AC1 : nouveaux PDA

